

pour les

Contribuables du Lyonnais

Editorial

La répartition des dépenses et des aides publiques en matière de Culture prête souvent à la critique. Chacun peut avoir légitimement une opinion différente, tous les goûts étant dans la nature.

L'examen que nous avons fait, même s'il est resté limité compte tenu des moyens dont nous disposons, nous conduit à conclure que ce domaine coûte de plus en plus cher aux citoyens, sans que l'on perçoive en contrepartie une augmentation de la participation du public aux prestations ainsi financées. Les aides et les dépenses croissent sans cesse, souvent en dépit des baisses de la fréquentation. Elles sont trop souvent accordées sans objectifs précis, rarement remises en cause d'une année sur l'autre et le contrôle des résultats obtenus nous apparaît généralement très laxiste.

Les initiatives culturelles prises par les collectivités territoriales, la répartition des financements et des aides diverses, le contrôle de leur utilisation sont de la responsabilité des conseillers de ces collectivités.

Ceux-ci doivent veiller à ce que :

- la collectivité détermine et fasse connaître sa politique culturelle
- les manifestations organisées et les aides versées répondent à cette politique dans des conditions financières acceptables, avec des objectifs précis,
- les diverses contraintes légales et contractuelles soient respectées,
- l'utilité et l'efficacité de ces actions fassent l'objet d'un contrôle effectif.

Or nous avons pu nous rendre compte que ces critères n'étaient pas respectés. Il est de la responsabilité de nos élus de redresser la barre pour permettre et garantir une meilleure utilisation de l'argent public dans ce domaine.

Nous faisons ci-contre un certain nombre de propositions. Certaines sont faciles à mettre en oeuvre, d'autres sont plus complexes. Nous sommes prêts à étudier avec nos élus les solutions qui permettront d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques en matière de Culture.

Nous comptons sur eux pour réagir!

Michel VERGNAUD

Combien coûte "la Culture" dans le Rhône?

Selon le premier de nos ministres de la Culture, André Malraux, la Culture c'est : « **rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la créativité des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent** ».

Le domaine culturel est donc vaste et il peut être considéré comme normal que la politique culturelle d'une collectivité territoriale, source d'épanouissement personnel des citoyens et de rayonnement de la cité, ait sa place dans les dépenses locales.

Pour vous présenter les dépenses consacrées à la culture par nos administrations, ce bulletin vous indique :

- comment cette dépense est répartie entre l'Etat et les différentes collectivités,
- quelques exemples de gestion d'organismes subventionnés importants (nous aurions pu en choisir d'autres tout aussi significatifs!),
- l'évolution des principales subventions culturelles de la Ville de Lyon,
- les principaux constats que nous avons faits

Nos conclusions et propositions sont les suivantes :

- la tendance naturelle en France, depuis Colbert, à tout centraliser et à confier à l'Etat la gestion d'un certain nombre de domaines, s'est révélée dans le secteur de la culture (comme dans bien d'autres) être génératrice d'un accroissement permanent des dépenses. Il est à noter que **la France est, avec l'Allemagne, un des seuls pays développés à posséder un Ministère de la Culture**. Les autres pays seraient-ils incultes ? Les musées Américains, Anglais, Italiens et Espagnols seraient-ils vides d'œuvres capitales ?

- La Loi n'a pas fixé strictement la compétence de chaque collectivité : chacun l'adapte à sa volonté. On peut constater que certaines associations reçoivent des subventions de l'Etat, de la Région, du Département, de la Communauté Urbaine et de la Ville, souvent sans concertation. La Ville de Lyon, par exemple, n'a certainement pas à supporter majoritairement le coût de l'Opéra, qui bénéficie à tout le département, voire à la région. **Répartissons mieux les compétences et donnons à une seule collectivité la responsabilité d'aider et contrôler un même organisme, même si d'autres collectivités participent à son financement.**

- Les aides sont attribuées souvent sans précision des objectifs poursuivis et sans aucune mesure de contrôle. **Définissons précisément l'objet de cette aide et assortissons-la d'une exigence de résultats quantifiés.**

- les aides et subventions sont le plus souvent renouvelées chaque année voire augmentées sans que l'on vérifie si l'organisme aidé a respecté ses engagements. **Exigeons des collectivités qu'elles fassent observer la législation prévue et les conventions passées et qu'elles tiennent compte de l'atteinte des objectifs avant de renouveler les subsides.**

- Les aides les plus importantes étant versées à des organismes gérés majoritairement par l'administration, il s'en suit un manque d'attention évident aux soucis de rentabilité dans la gestion. Résultats : recettes en baisse, mais frais et aides en hausse constante. **Proportionnons l'aide apportée aux résultats obtenus, le montant de l'aide ne pouvant par exemple pas dépasser les recettes générées** (exception faite des lancements de production).

- Les associations bénéficiaires des aides sont parfois des "faux-nez", créés par les collectivités pour contourner les règles de l'administration et des marchés publics. **Si la prestation fournie est considérée comme un "service public", ce service doit être intégré au sein de l'administration ou faire l'objet d'une délégation de service public. Si ce n'est pas le cas, il s'agit alors d'un marché public qui doit faire l'objet d'un appel d'offres.**

- Cette mainmise de l'Etat et des collectivités territoriales sur la Culture a supprimé en grande partie l'initiative privée. Le Mécénat n'existe que faiblement (si l'on excepte celui des sociétés nationales qui font du mécénat avec l'argent du contribuable !). Il n'y a donc de Culture que celle des "officiels" et l'on crée ainsi des acteurs de la culture qui sont souvent des assistés avant d'être des créateurs. **L'effort actuel de l'Etat pour favoriser le mécénat privé doit être accentué afin que celui-ci prenne la relève des aides de l'Administration.**

- Etant donné l'augmentation continue de leurs déficits, force est de constater que les prestations de tous ces organismes subventionnés à plus de 50% ne correspondent pas majoritairement au goût du public et que l'aide devient disproportionnée. **Si le talent a parfois besoin d'aide, l'aide ne fait pas le talent. Remplaçons une partie de ces aides excessives par la mise en place de chèques-culture.** Ceux-ci permettront aux citoyens d'accéder plus facilement aux spectacles et expositions subventionnables de leur choix. La "preuve" de l'intérêt de la dépense sera alors plus facile à faire.

L'Etat et "la culture"

Le budget 2004 de l'Etat dans ce domaine est supérieur à 9 milliards d'euros, soit 152 euros par Français.

Le Ministère de la Culture n'en représente que 25% (2,6 milliards). Les autres contributeurs sont :

- L'Education Nationale (enseignement de la musique et des arts plastiques) pour 1,8 milliards.
- Les Affaires Etrangères (le rayonnement de la culture française) pour 1,1 milliards,
- Le Premier Ministre, 564 millions
- Les Finances 294 millions + 2,7 milliards d'euros au titre de l'aide à la presse et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle
- la Défense pour 31 millions
- Autres ministères : 25 millions

Ces sommes progressent très sensiblement chaque année, par exemple pour le seul Ministère de la Culture elles ont été multipliées par 6 depuis 1980 et ont augmenté de 65% depuis 1990.

Le Ministère de la Culture est représenté dans notre région par la DRAC (Direction Régionale de l'Action Culturelle).

Son budget, pour tous les départements de la région Rhône-Alpes, avoisine 90 millions d'euros (16 euros par habitant).

Il est réparti de la façon suivante :

- environ 31% pour le spectacle vivant (théâtres), la danse et la musique,
- 22% pour le cinéma
- 15% pour le patrimoine et l'architecture
- 13% pour le livre et la lecture
- 10% pour les musées,
- 5% pour les arts plastiques

Les collectivités territoriales et la Culture

Nous avons recueilli les chiffres des comptes administratifs 2003 des principales collectivités territoriales du Rhône : dépenses de fonctionnement et d'investissement, recettes déduites.

La région Rhône-Alpes y a consacré 17 millions d'euros, soit **3 euros par habitant**, dont plus du tiers pour la structuration des filières (???)

Le Département du Rhône y a dépensé 40 millions d'euros, soit **26 euros par habitant** : environ un tiers pour l'enseignement musical et 17% pour la conservation du patrimoine.

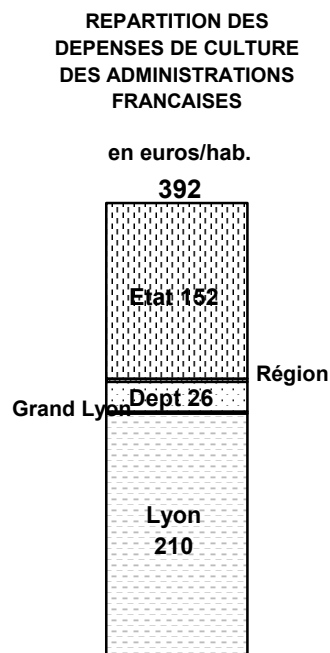
La Communauté Urbaine de Lyon, qui n'avait aucune compétence dans ce domaine (elle a acquis en 2004 celle des biennales de la Danse et des Arts Contemporains), a dépensé **2 euros par habitant**.

La palme revient à **la Ville de Lyon** qui y a consacré 11,4% de son budget : 95 millions d'euros, soit **210 euros pour chaque habitant de Lyon (1378 francs par habitant, y compris les bébés et les vieillards!)**. Les dépenses culturelles de la ville sont parmi les postes qui augmentent le plus chaque année : autour de 10% par an!

Il est à noter que la masse salariale du personnel employé pour la Culture représente 56% des dépenses de fonctionnement, donc beaucoup plus que les aides accordées!

Nous détaillerons page suivante certaines de ces aides.

Au total, pour un Lyonnais, l'Etat et les collectivités locales dépensent 392 euros par habitant et par an, (2571 francs!). Cette somme serait équivalente à ce que chaque Français dépense en moyenne pour sa culture dans son budget personnel.

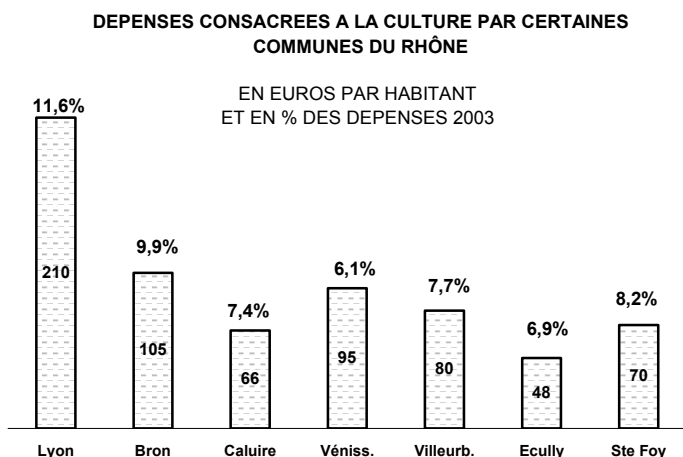


Pour comparer à Lyon, nous avons recherché les dépenses que d'autres villes du Rhône consacraient aux activités culturelles. Elles apparaissent dans le graphique ci-contre, où nous avons fait figurer les dépenses par habitant ainsi que la part que la Culture représente dans l'ensemble des dépenses de ces villes.

Il est à noter que, pour Villeurbanne, Bron, Caluire et Vénissieux, ces dépenses incluent des subventions importantes attribuées à leur Théâtre Municipal.

Les dépenses par habitant y sont toujours inférieures à la moitié des dépenses consacrées par Lyon et représentent toujours une part nettement inférieure de leur budget.

A l'évidence la ville de Lyon supporte des charges, qui devraient être réparties différemment, le Grand Lyon, voire tout le département du Rhône bénéficiant des productions culturelles supportées aujourd'hui en majeure partie par la seule ville de Lyon.



Pour en savoir plus sur CANOL et lire nos précédents bulletins, vous pouvez consulter le site Internet : <http://site.voila.fr/canol>

Quelques grandes actions culturelles du Rhône

L'Opéra de Lyon

L'Opéra est une **association loi de 1901 dont le Président est de droit le Maire de Lyon** et dont la majorité des administrateurs sont des conseillers municipaux. Il est donc administré de fait par la Ville.

En 2003, il a réalisé 3,8 millions d'euros de recettes propres (dont 3,4 M€ pour la billetterie). Les subventions reçues se sont élevées à 25 millions d'€ : 15 M€ de subventions financières (Etat 5,2 M€, Région 2,6 M€, Département 2,6 M€, Ville 4,7 M€) et 10 M€ de mise à disposition de personnel par la ville.

Les dépenses se sont élevées à 28,6 M€ (en baisse par rapport au budget, des représentations ayant été supprimées par des grèves!).

Compte tenu du nombre d'entrées payantes (74169 pour la saison 2002/2003), tous spectacles et toutes salles confondues, **chaque place à l'Opéra revient à 386 €.** Elle est payée en moyenne 51 € (15% du coût) et coûte donc 335 € aux contribuables.

Ce coût n'inclut pas la location du bâtiment, mis à disposition gratuitement par la Ville de Lyon.

Il n'inclut pas non plus tous les travaux d'aménagement de l'Opéra qui sont à la charge des contribuables. Un seul exemple : **la rénovation effectuée en 1993 par l'architecte Jean Nouvel** devait coûter 80 MF (12,2 M€) : début 2005 alors que la Ville est toujours en procès avec l'architecte, ces travaux ont coûté 478 MF (72,9 M€) soit 6 fois plus... et **161 euros par Lyonnais!**

Le Théâtre des Célestins

Il s'agit d'une **Régie Municipale**, c'est-à-dire qu'il est entièrement administré par la Ville de Lyon et que ses comptes sont incorporés au Compte Administratif de la Ville, dans un budget séparé.

En 2003, il a réalisé 1,31 M€ de recettes provenant de la billetterie, 0,76 M€ de produits divers, et 3,08 de subventions diverses (dont 2,9 M€ de la ville de Lyon pour couvrir son déficit).

Compte tenu de sa fréquentation (101 400 spectateurs pour la saison 2002/2003), le prix moyen d'une place est de 53 €. Les recettes liées aux spectacles sont de 20,5€. **Le déficit mis à la charge des contribuables est donc de 32,5 € par spectateur.**

Les biennales de la Danse et des Arts Contemporains

Elles sont organisées chaque année en alternance par **l'Association des Festivals Internationaux, présidée par le Maire de Lyon.** Elles sont donc gérées par la Ville.

Pour **la Biennale de la Danse**, son budget 2004 était de 5,5 M€ (6,4% de plus qu'en 2002) et prévoyait des recettes propres de 1,4 M€, en diminution de 28% (quel pessimisme réaliste sur l'attrait de cette manifestation!), le reste étant comblé par du mécénat (0,7 M€) et par nos administrations (1,3 M€ pour Lyon, 0,75 M€ pour le Grand Lyon, 0,25 M€ pour le Département, 0,425 M€ pour la Région et 0,32 M€ pour la DRAC). Devant le succès très relatif de cette manifestation... sans doute très bien gérée par cette association, le Conseil Municipal de Lyon a dû voter une rallonge de 1,043 M€. Le nombre de spectateurs ayant été de 75 000 et le total des subventions publiques versées de 4,17 M€ **le coût pour les contribuables a été de 56 € par spectateur!**

Pour la dernière édition de la Biennale des Arts Contemporains en 2003, **la billetterie n'a représenté que 8% des recettes** : 0,388 M€ pour un total de dépenses de 4,85 M€. C'est le contribuable qui a dû payer la différence!

La Maison de la Danse

C'est une **coopérative de production (SCOP)**. C'est-à-dire qu'elle est administrée par son personnel. Elle occupe les locaux du Théâtre du 8^{ème} que la Ville de Lyon met gratuitement à sa disposition (1135 places). Celle-ci fournit également à la SCOP 16 agents de la ville, assure le nettoyage des locaux, paie l'eau, le chauffage et l'électricité.

En 2003, les recettes provenant des spectacles se sont élevées à 3,52 M€. Elle a reçu en sus 2,03 M€ de subventions financières (Ministère de la Culture, Département, Région, Ville, DRAC). Les subventions en mises à disposition de personnel et en frais généraux payés pouvant se chiffrer à 1,28 M€, c'est donc un total de l'ordre de 3,3M€ de subventions qui a été versé.

La saison 2002/2003 ayant rassemblé 172443 spectateurs, le coût moyen d'un spectateur est de 39 €. Celui-ci a participé pour 20 € en moyenne. **Il reste donc 19 € par place mis à la charge des contribuables.**

Le Théâtre Tête d'Or

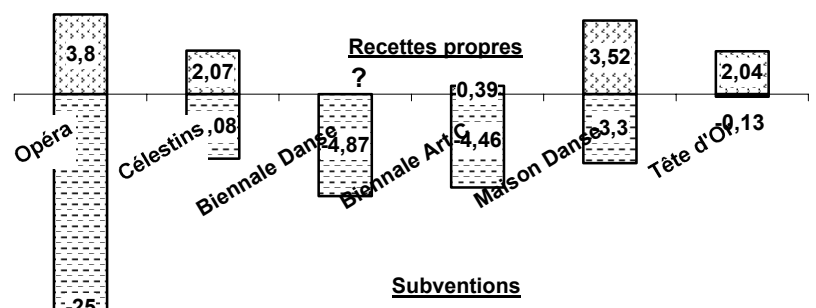
A la différence des précédents, **c'est un théâtre privé**, c'est-à-dire qu'il est obligé d'équilibrer sa gestion, n'ayant pas de collectivité publique chargée de combler un déficit éventuel. Il reçoit des subventions pour les représentations qu'il organise en faveur des scolaires : 15 000 entrées par an (0,064 M€ de la Ville de Lyon et 0,068 M€ du Département). Compte tenu des travaux de réhabilitation qu'il a financé, il n'aura pas payé pendant 10 ans la location des locaux qu'il utilise.

Ses recettes propres correspondant à 91 634 spectateurs s'élèvent à 2,037 M€. Sa fréquentation est en constante augmentation. Ayant en 2003 un total des dépenses de 2,230 M€, le prix de revient moyen de chaque place est de 24 €, et **les subventions reçues ne représentent que 1,44 € par spectateur (6% du coût).**

La partie supérieure du graphique ci-contre représente les recettes réalisées en 2003 par l'organisme subventionné au titre de son activité (essentiellement abonnements et billetterie), et la partie inférieure les recettes extérieures, c'est-à-dire les subventions reçues par ces mêmes organismes, qui constituent donc un déficit d'exploitation mis à la charge des contribuables.

L'évidence saute aux yeux : plus l'administration participe à la gestion, plus le déficit est important!

Recettes et subventions d'organismes culturels subventionnés
(en millions d'€)



Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association ne bénéficie d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations !

Son but est d'informer sur les anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus pour qu'ils gèrent enfin non en démagogues, mais en pères de famille !

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- Financièrement, pour lui permettre de mener à bien les études entreprises
- Matériellement, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

Principales subventions culturelles de la Ville de Lyon

Association	1 995	2003
Opéra de Lvon	5 362 348	4 666 179
Théâtre Célestins	2 685 320	2 902 000
Festivals internationaux Lyon Rhône-Alpes	1 150 915	2 200 000
Maison de la Danse 8ème	503 049	558 912
Institut Lumière cinéma et l'audiovisuel	445 884	783 506
ASS Biennale théâtre jeunes publics	196 592	243 918
Théâtre du Point du jour	182 927	195 855
Transbordeur Ste Transgestion	162 652	154 337
Théâtre Croix Rousse - Compagnie La Goutte	152 439	357 339
TJA Théâtre des jeunes années SCOP SARL	137 195	174 694
Compagnie Les Ateliers	129 573	168 488
Guignol de Lyon	114 329	125 459
Cie Trois Huit	38 110	310 300
Théâtre Tête d'Or	33 537	64 000
Conservatoire National du Rhône	0	7 135 145
Subsistances	0	264 591
Comité des Fêtes et Animation de Lyon	0	118 300
ARTY-FARTY	0	278 000
Total en euros	11 294 870	20 699 823

Dans le tableau ci-contre, nous avons répertorié **toutes les subventions supérieures à 100 000 € figurant dans le compte administratif 1995 de Lyon**.

Nous y avons intégré celle du théâtre Tête d'or, organisme privé, cité page précédente, ainsi que l'aide au Théâtre des Célestins, qui n'est pas une subvention.

Nous avons mis en regard les subventions accordées aux mêmes associations figurant au compte administratif 2003 et avons complété par les nouvelles subventions importantes versées.

Nous n'avons pas tenu compte des MJC (Maisons des Jeunes et de la Culture), considérant qu'elles faisaient partie de la Politique de la Ville.

On constate, qu'à de rares exceptions près, **elles ont toutes considérablement augmenté, qu'aucune n'a été remise en cause... et que le total s'est accru de 83%, à comparer à une inflation de 9% sur la même période.**

Il est à noter que l'importante subvention aux Subsistances est accordée à une association dont la production, d'après sa publicité, ne semble pas correspondre à celle d'un organisme culturel.

Nos constats

▪ **Il est certain que l'Etat et les collectivités territoriales assument leurs responsabilités dans le développement de la culture en cherchant à :**

- permettre l'émergence de créations nouvelles
- développer l'accès d'un plus grand nombre de citoyens aux différentes expressions culturelles
- organiser de grandes manifestations culturelles afin d'apporter une animation de masse dans leur territoire et attirer un public extérieur (retombées économiques !).

▪ **Il est non moins certain que le foisonnement d'associations culturelles aidées – quand ce n'est pas subventionnées à plus de 80% - ne peut que renforcer chez les acteurs culturels l'idée que l'Administration française doit contribuer à toutes leurs initiatives et qu'il n'y a aucune raison que leur propre production ne soit pas elle aussi soutenue, supprimant le risque lié à toute entreprise : un conseiller municipal de Lyon s'est ému que trois associations culturelles soient subventionnées respectivement à hauteur de 96,3, 99,6 et 99,8% de leurs dépenses!**

▪ De ce fait, **la majorité des responsables des grandes structures culturelles**, qui sont gérées ou co-gérées par les pouvoirs publics ou subventionnées à plus de 50%, **ne raisonnent plus en fonction d'un rapport qualité / prix mais peu à peu en fonction uniquement de critères personnels d'évaluation, le déficit éventuel devant être automatiquement comblé.** Cette position est confortée par la constatation que les subventions versées ne sont qu'exceptionnellement remises en cause et qu'elles sont en quasi-constante augmentation.

▪ **Les subventions versées ne correspondent d'ailleurs pas, la plupart du temps, à un objectif précis fixé par la Collectivité pour combler un vide culturel ou répondre à un besoin social.** L'objectif est celui que s'attribue l'organisme assisté. L'aide financière devient alors une rente de situation. C'est particulièrement vrai pour les associations créées à l'initiative des collectivités territoriales, où l'objectif initial n'étant pas remis en cause malgré le désintérêt du public, les recettes diminuent inexorablement et le déficit à combler ne cesse d'augmenter, dépassant 80% de subvention pour les biennales de la Danse et de l'Art Contemporain!

▪ **Les collectivités territoriales ne sont pas exigeantes quant à l'utilisation des subventions accordées, ni respectueuses de la législation.** Utilisant les droits prévus par la loi, nous venons de demander à certaines collectivités de consulter leurs dossiers de subventions : au Conseil Général du Rhône, sur 7 dossiers concernant la Culture, 3 organismes n'avaient pas remis le compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention exigé par la loi ; quant au Conseil Régional, aucun des 6 dossiers consultés ne le comportait! Ce dernier avait passé une convention sur 5 ans avec Rhône-Alpes Cinéma en 1991 pour l'aider sous forme d'avance à financer des films produits dans la Région. La Chambre Régionale des Comptes a révélé que, 10 ans après, le total des sommes avancées prêtées s'élevait à plus de 20 millions d'euros, mais qu'aucune avance n'avait jamais été remboursée!

▪ **L'absence de délimitation des compétences entre les collectivités territoriales contribue à un laisser-aller général des organismes aidés.** Le Ministère de la Culture, la Région, le Département, la Ville de Lyon et même désormais la Communauté Urbaine peuvent attribuer des subventions à un même organisme sans concertation entre elles, sans lui donner de mission particulière et sans exercer de contrôle précis.

▪ CANOL ne juge pas de la qualité des productions artistiques subventionnées. Ses membres estiment cependant **que cette qualité ne se mesure pas au seul montant des dépenses engagées, mais plutôt à la reconnaissance d'un public nombreux ... et**, reprenant une formule célèbre, **constatent amèrement que « la Culture n'a pas de prix ... mais elle a un coût ! »**

Aidez-nous!

BULLETIN D'ADHESION 2005 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

21

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse :e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 18 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2005.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.